

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

157/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 21 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué le quinze juillet de l'an deux mil vingt-deux s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Chantal COLLÉOU ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Paul UGUEN ; Sonia FLOCH ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Rémy LE MEUR ; Hervé TILLY ; Florent LE HERVÉ

Absents : Édouard TROLES ; Cyrielle MOY ; Marc LEFEVRE

Procurations : Édouard TROLES donne procuration à Christiane DUGAY ; Cyrielle MOY donne procuration à Chantal COLLEOU ; Marc LEFEVRE donne procuration à Eric CLOAREC

Secrétaire de séance : Florent LE HERVE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/07/2022

**Objet** : Motion de soutien au Collège Roz Avel

Monsieur Le Maire donne la parole à M Le Scanff Eric, adjoint en charge des affaires scolaires qui propose au conseil municipal l'adoption d'une motion qui sera transmise aux services préfectoraux et à l'inspection académique :

« Le Conseil Municipal de Guerlesquin réuni le 21 juillet 2022, n'accepte pas la décision arrêtée par les autorités académiques de supprimer une classe de sixième au collège public Roz Avel à la rentrée 2022/2023.

Le Conseil Municipal rappelle les efforts financiers consentis par la Commune de Guerlesquin ces dernières années et notamment l'investissement dans un complexe omnisport, dont la mise à disposition est réalisée à 50 % de son temps annuel d'utilisation à destination du collège. Le Conseil Municipal soutient l'action des Parents d'Elèves et des enseignants et souligne les conséquences néfastes de cette mesure préjudiciable à la qualité de l'enseignement dispensé dans des classes surchargées et pénalisantes, surtout pour les élèves en difficulté. Le Conseil Municipal rappelle qu'il est important de faire vivre les zones rurales et de respecter la carte scolaire existante. Le Conseil Municipal demande à monsieur l'Inspecteur d'Académie de réexaminer sa proposition de fermeture au Collège publique Roz Avel pour la rentrée 2022/2023. »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votants, d'adopter cette motion contre la suppression d'une classe de sixième au collège public Roz Avel à la rentrée 2022/2023.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Eric Cloarec

